

COVID 19 – Concept de protection de base pour Artistic Swimming

Version 20.04.2021

SPONSORS



PARTNERS



NATIONAL PARTNERS



Objectif

Pour Swiss Aquatics Artistic Swimming, la santé des nageuses, des entraîneurs, des officiels et des autres participants aux activités organisées est une priorité absolue. Les mesures décrites dans ce document visent à réduire le risque d'infection au Covid-19.

Selon l'état actuel des connaissances, rester dans l'eau des piscines intérieures et extérieures est sans danger, car il n'y a aucun risque d'infection au Covid-19 via l'eau chlorée. Néanmoins, il existe le risque habituel d'infection dans les autres salles et zones de la piscine, ainsi que lors de séminaires et autres événements.

Ce concept de protection se fonde sur les directives de l'OFSP et sur le concept général de protection de Swiss Olympic. La natation artistique est définie comme un sport technique-compositionnel avec des éléments techniques.

Le concept doit servir de base aux organisateurs d'une compétition ou d'une journée de tests, en plus des directives prescrites par la piscine ou le canton dans lequel se déroule la compétition/la journée de tests.

Ce concept de protection doit impérativement être respecté lors des compétitions nationales (CSE qualification & finale, CS, SYC et Kids Liga Cup), des journées de test, des séminaires et des événements (organisés par Swiss Aquatics Artistic Swimming) ainsi que lors des camps d'entraînements des équipes nationales. Les mesures supplémentaires requises par le lieu (piscine et/ou canton/municipalité) doivent bien entendu être également respectées et mises en œuvre.

Note : Bien que la forme féminine ait été choisie dans le texte pour des raisons de lisibilité, les informations concernent les membres des deux sexes.

Mesures générales

- **Traçage des contacts**
 - Afin de remplir toutes les conditions du "traçage des contacts", il est obligatoire que les détails suivants soient enregistrés par écrit pour TOUTE personne active de quelque manière que ce soit lors de l'événement (nageurs/nageuses, juges, entraîneurs, officiels, intervenant, spectateurs, etc.):
 - Nom, prénom
 - Club
 - Postcode
 - Résidence
 - Numéro de téléphone
 - E-Mail
 - Fonction
 - Idéalement, les informations ci-dessus doivent être collectées à l'avance par les clubs participants et soumises au bureau de déclaration.
 - En entrant dans la piscine ou la salle de manifestation, chaque personne doit pouvoir présenter une carte d'identité et signer ou confirmer ses coordonnées.

- **Entrées/sorties**
 - Les entrées et les sorties doivent être séparées (système unidirectionnel) et clairement indiquées.
 - A l'entrée, il doit y avoir suffisamment d'espace pour assurer la distanciation sociale pendant le contrôle d'entrée ; par exemple en marquant la distance avec du ruban adhésif sur le sol, en installant plusieurs postes/tables de "Checkin".
 - Si les spectateurs sont autorisés, ils doivent utiliser ces entrées et sorties séparées.
 - Du désinfectant doit être mis à disposition aux entrées et sorties.
 - En plus de la désinfection des mains, il convient, si possible, de se laver soigneusement les mains avec du savon (minimum 20 secondes).

- **Port du masque obligatoire**
 - Sauf dans l'eau, toutes les personnes (nageurs/nageuses, entraîneurs, juges, spectateurs, officiels, etc.) doivent porter un masque (protégeant la bouche et le nez) dès le point d'enregistrement (check-in). **Le masque doit être porté pendant toute la durée de l'événement.**
 - Les masques doivent être apportés par vous-même. En cas d'urgence, l'organisateur doit fournir des masques.
 - Les masques sont obligatoires pour toutes les personnes âgées de 12 ans et plus dès l'entrée de la piscine. Les jeunes peuvent porter un masque sur une base volontaire et il leur est recommandé de le faire de manière préventive.

- **Conditions de participation (sans symptôme)**
 - La devise "Participation sans symptômes" est prioritaire et s'applique de la même manière à toutes les personnes qui entrent dans la piscine ou dans une salle de séminaire !
 - **Prise de la température**
 - Lors de l'entrée aux compétitions nationales, aux séminaires et aux camps d'entraînement, la température de chaque personne est mesurée sans contact avec un thermomètre infrarouge.
 - Si la température est de **37.5°** ou plus, cette personne n'est pas admise et renvoyée chez elle.
 - Si la personne présente des symptômes de maladie à son entrée, elle ne sera pas admise et sera renvoyée chez elle.
 - Il est strictement interdit aux personnes en isolement ou en quarantaine de participer aux événements/camps d'entraînement !
 - **Nous faisons appel au bon sens de tous pour faire en sorte que les personnes présentant des symptômes de maladie restent chez elles !**

- **Vestiaires (port du masque obligatoire)**
 - Chaque club participant comptant plus de 10 nageuses doit avoir son propre vestiaire à disposition.
 - Le temps d'arrêt aux vestiaires doit être le plus court possible.
 - Le programme de la compétition doit être organisé, si possible, de manière à ce qu'une seule catégorie ou un seul niveau de test se trouve dans la piscine à la fois.
 - Exception pour les CSE finale, CS, SYC, KLC:
 - Il n'est pas possible de diviser les compétitions de chorégraphie en une seule catégorie, car sinon tout le monde doit nager sans pause. Les figures doivent aussi lors de la finale être séparées clairement. Dans ce cas, les nageuses doivent porter un masque de protection jusqu'au moment du départ.
 - Les nageuses de la catégorie d'après ne peuvent pas utiliser les vestiaires en même temps que les nageuses de la catégorie de la compétition de cours.
 - Lors du changement de catégories, les vestiaires doivent être désinfectés.
 - Les toilettes doivent être désinfectées régulièrement et les longues colonnes doivent être évitées (surtout pour les spectateurs).

- **Distanciations sociales**
 - Dans la mesure du possible, une distance de 1,5m doit être maintenue entre les personnes.
 - Il est interdit, surtout pendant la compétition, de se serrer la main, de s'embrasser et de s'étreindre.
 - Si possible, il ne devrait y avoir qu'un seul club à la fois dans la piscine.
 - Dans la piscine, chaque club aura sa propre zone marquée afin que les membres du club ne se mélangent pas avec d'autres clubs.

- Les objets personnels tels que les linges de bain, les gourdes, les maillots de bain, les bonnets de bain, les masques, etc. ne peuvent être échangés.

- **Échauffement hors et dans l'eau**
 - Entraînement/répétition à sec, étirement et échauffement hors de l'eau uniquement dans la zone marquée pour le club. Un masque doit être porté pendant l'entraînement à sec.
 - Pendant l'échauffement dans l'eau, les membres des différents clubs ne sont pas autorisés à entrer en contact.
 - Un masque doit être porté pendant l'entraînement à terre.
 - Sur scène (marche et entrée / résultat à la fin), une seule équipe (combo/team/highlight) ou trois duos ou quatre solistes (si la distance est suffisante) est autorisée.

Règlement spécifique pour les compétitions régionales et nationales

Selon le **groupe cible**, les épreuves de natation sont toujours autorisées !

Groupe cible	Définition	Manifestation
Enfants et adolescents avant leur 21e anniversaire (année 2001)	Tous	Autorisé sans public
Personnes individuelles et groupes à partir de 21 ans (année 2000)	Sports de compétition, de santé et populaires	Maximum en groupes de 15 personnes autrement interdit
Sportifs d'élite et professionnels	Cadre national, titulaires de la Swiss Olympic Card Talent National / Elite / Bronze / Argent / Or, équipes appartenant à une ligue à prédominance professionnelle ainsi que les athlètes qui sont régulièrement sélectionnés pour participer à des championnats internationaux.	Avec concept de protection selon la capacité de l'infrastructure

- **Par rapport à la limite supérieure des personnes autorisées pour le « sport de performance »**

Il est possible d'organiser des manifestations, les spectateurs sont en revanche interdits de manière catégorique. Le nombre de participants autorisés est ouvert et dépend de la capacité de l'infrastructure utilisée. La condition préalable est bien sûr que la manifestation en question ait été préalablement approuvée en tant qu'événement du sport d'élite ou professionnel par les autorités cantonales et locales. Cette réglementation concerne en principe les championnats suisses d'élite ainsi que les compétitions sur invitation d'élite avec des possibilités de qualification pour les championnats internationaux comme des événements professionnels correspondants.
- **Entrée dans la piscine / participation à la compétition**

 - Lors de la première entrée de la journée, la température de chaque personne (athlète, juge, chef d'équipe, aide, etc.) doit être prise. En outre, un résultat de test négatif, ne datant pas de plus de 72 heures, doit être présenté. Sur la base du volontariat, l'organisateur peut faire réaliser les tests rapides directement sur place.

Si les tests rapides sont effectués le jour de la compétition, ils doivent être supervisés par une personne de la fédération.

Si un nageur ou un entraîneur d'une équipe est contrôlé positif le jour de la compétition, l'arbitre, le VR ainsi que la personne de la fédération décident sur la base des informations reçues de l'OFSP si l'équipe complète sera refusée et exclue de la suite de la compétition. En général, si une personne a un résultat positif au test, les personnes en contact direct avec elle ne seront pas non plus admises à la compétition.

- Une personne qui a été testée positive au cours des 90 derniers jours doit faire confirmer son résultat positif. Un test rapide récent doit encore être effectué ou présenté.
- Si la température est de 37,5° ou plus, la personne sera renvoyée chez elle.
- Les personnes ayant subi un test positif ne seront pas admises.
- De même, les personnes présentant d'autres symptômes de maladie ne seront pas admises.

- **Spectateurs**

- Les événements avec du public sont à nouveau possibles dans les zones intérieures avec des restrictions. L'organisateur décide, en concertation avec le site de l'événement et le canton, si les spectateurs sont autorisés ou non. La limite supérieure de capacité de l'infrastructure doit être prise en compte.
- Les événements **avec** des spectateurs : Le nombre maximum de visiteurs est limité à 50 personnes ou à un tiers de la capacité de la salle. Il est **obligatoire de s'asseoir** et de porter le masque **à tout moment**. Une **distance de 1,5 mètre** est obligatoire (un siège doit être laissé libre).

La consommation est interdite et les pauses sont à éviter (dans la mesure du possible). Pendant les éventuelles pauses, il est obligatoire de s'asseoir.

- Les événements **sans** spectateurs :
Seuls les nageuses et leurs entraîneurs, ainsi que les officiels, juges et aides ayant une mission active sont admis.
Afin de ne pas permettre à quelques spectateurs seulement de profiter du spectacle, un livestream pourrait être organisé sur une base volontaire.

- **Restauration**

- Consommation pour les nageurs, les entraîneurs, les officiels, les juges et les aides ayant une tâche active : pour cela, les directives du bain ou du canton/municipalité s'appliquent. Toutefois, il est recommandé que seules les personnes assises puissent consommer quelque chose, si la piscine le permet, afin que le nombre d'invités soit sous contrôle. Il est recommandé de prévoir des paniers-repas, qui peuvent être collectés par chaque club et consommés dans la zone qui leur est attribuée.

- La consommation pour les spectateurs est interdite.
- **Compétition de chorégraphies**
 - S'échauffer hors et dans l'eau : Les équipes seront divisées en groupes qui auront des occasions échelonnées de s'échauffer. Seuls ces clubs auront accès à la zone de la piscine pour le moment. L'entraînement à sec, les étirements, l'échauffement auront lieu dans les zones désignées pour chaque club.
 - Accès à l'aire de compétition : L'accès à l'aire de compétition sera contrôlé par un assistant et sera signalé et marqué de manière appropriée.
Seul un nombre limité de nageuses/équipes sera autorisé à y accéder. La répartition est basée sur la division des groupes dans le concours.
Pendant la compétition, un maximum de 2 équipes peuvent rester dans la zone d'attente de la piscine. Les équipes/nageurs doivent rester dans la zone de compétition dans les zones d'attente qui leur sont attribuées. Ici aussi, le port du masque est obligatoire jusqu'à ce que les nageuses entrent dans l'eau pour l'échauffement ou montent sur scène pour la compétition.
 - Une seule équipe ou un seul duo ou quatre solistes (avec une distance suffisante entre eux) sont autorisés à monter sur scène (défilé, entrée et annonce des scores après la chorégraphie). Le reste des équipes/nageuses ne sont autorisés que dans les zones situées devant et à l'intérieur des vestiaires
 - Une seule équipe à la fois sera autorisée à se présenter devant la scène pour le départ. Dès que l'équipe actuelle sera sur scène, l'équipe suivante sera prête.
 - L'annonce des scores suit directement la chorégraphie. Après l'annonce des scores, l'équipe quittera le hall de la piscine pour se rendre dans la zone de rassemblement qui lui a été désignée.
 - Les carnets de notes, les chaises des juges, les téléphones portables pour la transmission des notes, etc. seront désinfectés avant et après chaque discipline (lorsque les juges changent).
 - L'équipement musical sera désinfecté en permanence.
 - L'entraînement en musique individuel n'est pas planifié. Il y aura seulement une fois la musique en entier dans l'ordre de départ. Ainsi, le système de musique ne pourra être utilisé que par le musicman ou une personne désignée par l'organisateur. Si entraînement en musique individuel est nécessaire et que la coach apporte son propre téléphone portable, elle seule est autorisée à le faire fonctionner, le reste de l'équipement sera utilisé par le musicien ou le fonctionnaire. Ici aussi, les masques sont obligatoires.
 - **Cérémonie de classement : L'annonce du classement habituel n'aura pas lieu en raison des restrictions de personnes sur la scène et de l'état de santé actuel.**

- Sur la base du volontariat, l'organisateur peut organiser une alternative à l'annonce du classement (par exemple, un mur de photos de la 1ère à la 3ème place, où chaque gagnant a la possibilité de prendre une photo / la désignation des gagnants de la 1ère à la 3ème place, etc.) Les médailles seront envoyées par le bureau après l'événement.

Règlement des compétitions internationales et des pré-camps

Pour les pré-camps, les "mesures générales" et le « Règlement supplémentaire pour les camps d'entraînement des équipes nationales » s'appliquent.

Pour les compétitions internationales, le concept de protection de l'organisateur respectif entre en vigueur. En outre, les règlements du pays d'accueil et de la compagnie aérienne (dispositions sur l'entrée etc.) s'appliquent.

Règlement supplémentaire pour les camps d'entraînement des équipes nationales

Pour les camps d'entraînements des équipes nationales, la réglementation suivante s'applique en plus des « mesures générales ».

- Les nageuses présentant des symptômes de maladie doivent rester à la maison.
- Toutes les nageuses se feront prendre la température au début du camp ainsi que chaque matin du camp.
- Une liste de toutes les nageuses du camp est tenue par le secrétariat.
- **Sauf dans l'eau, les nageuses doivent toujours porter un masque.**
- Dans la mesure du possible, la distance doit également être maintenue lors des entraînements hors de l'eau et un masque doit être porté.
- Les coachs doivent toujours garder la distance minimale avec les nageuses. **Les entraîneurs portent un masque à tout moment.**
- Si plusieurs équipes nationales sont présentes dans les infrastructures en même temps, les groupes ne doivent, en aucun cas, être mélangés.
- Il faut éviter si possible de quitter les infrastructures/centre d'entraînement (pendant un camp d'entraînement).
- Quiconque sort néanmoins en dehors de l'infrastructure est tenu d'y respecter toutes les mesures de protection et les règles communiquées, afin que les participantes du camp ne soient pas exposées à un risque supplémentaire à leur retour.
- Les nageuses n'utilisent que leur propre matériel d'entraînement.
- Les machines, dans la salle de musculation par exemple, doivent être désinfectées avant et après leur utilisation.
- Le système de musique n'est utilisé que par l'entraîneur. Lors de changement, il doit être désinfecté.
- **Les analyses vidéo au bord de la piscine ne sont pas autorisées. Les analyses vidéo ne peuvent être faites qu'après un entraînement à terre avec un masque.**
- Si une nageuse ou une coach ressent soudainement des symptômes pendant le camp, la coach doit en être informé immédiatement. Dans ce cas, cette personne doit être testée pour le Covid-19 dès que possible. Cette personne doit rester en isolement jusqu'à ce que les résultats soient reçus. Cela doit être organisé avec la coach et les gestionnaires de l'infrastructure. En cas de suspicion, la fédération peut ordonner à une nageuse de faire un test.
- Les nageuses qui ont été en contact avec une personne ayant été testée positive au cours des dix derniers jours avant le camp ne sont pas autorisés à participer au camp.
- **Toutes les nageuses doivent avoir un résultat négatif au test rapide avant le camp (voir instructions séparées) !**
- **Les athlètes doivent présenter le résultat négatif du test à leur arrivée au camp d'entraînement. Les head coaches sont tenus de contrôler strictement les résultats. La liste sera contrôlée par les head coaches et aussi par la fédération. Si une athlète n'est pas en mesure de montrer le résultat du test (par téléphone portable/version imprimé), elle ne pourra pas participer au camp.**

Règlement supplémentaire pour les PISTE

Pour les PISTE, la réglementation suivante s'applique en plus des « **mesures générales** ».

- **Entrée dans la piscine / participation à la compétition**
 - Lors de la première entrée de la journée, la température de chaque personne (athlète, juge, team manager, aide, etc.) doit être prise. **De plus, un résultat de test négatif, ne datant pas de plus de 72 heures, doit être présenté.**

Si une nageuse ou un aide d'une équipe est contrôlé positif le jour de la compétition, le juge, le juge arbitre ainsi que la personne de la fédération décident sur la base des informations reçues de l'OFSP si l'équipe complète sera refusée et exclue de la suite de la compétition. En général, si une personne a un résultat positif au test, les personnes en contact direct avec elle ne seront pas non plus admises à la compétition.
 - Une personne qui a été testée positive au cours des 90 derniers jours doit faire confirmer son résultat positif. Un test rapide récent doit encore être effectué ou présenté.
 - Si la température est de 37,5° ou plus, la personne sera renvoyée chez elle.
 - Positiv getesteteten Personen wird keinen Einlass gewährt.
 - De même, les personnes présentant d'autres symptômes de maladie ne seront pas admises.

- **Spectateur**
 - Les spectateurs ne sont **PAS** autorisés. La compétition se déroulera sans spectateurs. Seuls les nageuses, leurs entraîneurs, les officiels, les juges et les aides qui ont une mission active seront admis.

- **Port du masque obligatoire**
 - L'exigence du masque s'applique à tout le monde, sans limite d'âge.
 - Les formateurs portent un masque FFP2. Cela vaut également pour les juges, assistants ou les fonctionnaires.

Règlement supplémentaire pour les séminaires et autres événements

Pour les séminaires et autres événements organisés par Swiss Aquatics Artistic Swimming, la réglementation suivante s'applique en plus des "Mesures générales" :

- Le nombre maximum de personnes est limité à 15.15.
- Seuls les participants figurant sur la liste des participants et inscrits peuvent prendre part aux séminaires ou aux événements.
- Le masque doit être porté à tout moment et la distance minimale de 1,5 m doit être respectée.
- Si cette distance ne peut être respectée, nous fournirons des masques buccaux.
- Les boissons et la restauration ne seront fournies que si l'exploitant de l'infrastructure l'autorise et si les mesures de protection peuvent être respectées.
- Du désinfectant est fourni.
- Les tables et les chaises sont régulièrement désinfectées.
- Les supports tels que les tableaux de conférence, les microphones, etc. sont régulièrement désinfectés.

Le concept est continuellement révisé et adapté aux dernières mesures fédérales.

Mise en pratique

L'organisateur doit désigner une personne responsable de la protection pour contrôler et mettre en œuvre les mesures convenues. Si une personne est infectée pendant ou après un événement, la personne responsable de la protection doit en être informée, afin qu'elle puisse remettre les listes aux cantons. La personne responsable de la protection désignée par l'organisateur doit être signalée à la fédération.

Pour les compétitions nationales et les journées de tests, la personne responsable de la protection est désignée par le club organisateur. Pour les séminaires et événements de Swiss Aquatics Artistic Swimming, la personne est désignée par la fédération. Pour les camps d'entraînement de l'équipe nationale, la personne responsable est la coach nationale en collaboration avec la cheffe de la performance et de la relève.

Si vous avez des questions ou des commentaires sur le concept de protection, veuillez les envoyer à artistic-swimming@swiss-aquatics.ch.

Nous nous référons également aux lignes directrices actuelles de l'OFSP.

La Confédération assouplit les mesures contre le coronavirus 14.04.2021

A partir du 19 avril:

<p>Réouverture:</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around;"> <div style="text-align: center;">  Terrasses des bars et restaurants </div> <div style="text-align: center;">  Établissements de loisirs et de culture (y c. intérieur) </div> <div style="text-align: center;">  Installations sportives (y c. intérieur) </div> </div>	<p>Événements à nouveau autorisés</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around;"> <div style="text-align: center;">  15 Règle générale: max. 15 personnes </div> <div style="text-align: center;">  Avec public à l'intérieur: max. 50 personnes et 1/3 de la capacité </div> <div style="text-align: center;">  Avec public à l'extérieur: max. 100 personnes et 1/3 de la capacité </div> </div>	<p>Enseignement en présentiel dans les hautes écoles à nouveau possible</p> <p>Max. 50 personnes. Valable pour les hautes écoles et les formations continues</p> <div style="text-align: center;">  Compétitions de sport amateur: max. 15 personnes Uniquement pour les sports sans contact physique </div>
--	--	---

Mesures toujours en vigueur:

 Rencontres privées à l'intérieur: max. 10 personnes	 Télétravail obligatoire	 Restrictions pour les activités sportives et culturelles (exceptions pour les moins de 20 ans)
 Restent fermés: bars et restaurants (intérieur), discothèques, salles de danse, bains (intérieur)	 Port du masque: obligation étendue	 Recommandation: faites-vous tester!

Les mesures de base restent importantes!





 Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra
Swiss Confederation

Bundesrat
Conseil fédéral
Consiglio federale
Cussegl federal
Federal Council

Le concept est continuellement révisé et adapté aux dernières mesures fédérales.

Les informations contenues dans ce concept de protection se réfèrent aux ordonnances et informations des institutions suivantes :

- OFSP** « [Symptômes COVID-19](#) »
 « [Règles de base en matière d'hygiène](#) »
 « [Critères et mesures de protection spéciales pour les groupes à risques](#) »
- OFSPO** « [Foire aux questions sur les assouplissements des mesures dans le sport](#) »
- Swiss Olympic** « [Liens pour des concepts de protection pour la pratique du sport et les manifestations](#) »
 « [FAQ](#) »

Ittigen, 20.04.2021